

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 29 Avril 2026**

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

AR Prefecture
POINT 6 : BUDGET PRIMITIF 2026

006-210600060-20260429-06_04_2026-DE
Reçu le 06/05/2026

Monsieur le Maire demande à Madame GIAUFFRET Caroline de rapporter la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes,

Considérant que ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Considérant les précisions de la balance suivantes :

- Section de fonctionnement 2 859 737,50 € en dépenses et en recettes.
- Section investissement : 3 998 709,40 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2026 de la commune conformément aux orientations présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés (3 votes contre Monsieur Raibaut Robert, Madame Civallero Françoise, Monsieur Lebeau Marc) :

- D'approuver le Budget primitif 2026.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE